

Nos réf. : Etudes/eg.gpd.ndc.fm.sa/26.16
Dossier suivi par :
Fabrice Machelart
☎ 04 66 87 99 16
urbanisme@gard.cci.fr

Monsieur Gilles Delalieu
Maire
Mairie
1 place de la Mairie
30630 Cornillon

Nîmes, le 5 mai 2026

Objet :
Modification simplifiée n°1 du PLU de Cornillon

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 24 avril 2026 concernant la modification simplifiée n°1 du PLU de Cornillon. Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Nous notons que la procédure vise à :

- Adapter les conditions d'aménagement de la zone 2AU1 des Auriolles, afin d'en améliorer l'intégration au site,
- Faire évoluer les règles d'aspect extérieur des constructions, en vue notamment d'autoriser les bardages en façades des bâtiments (sauf dans le village historique et les cœurs des hameaux anciens),
- Autoriser le changement de destination de bâtiments au château de Rabusas et au château de l'Olivète, dans l'objectif de développer l'offre en hébergement touristique dans la commune.

A cet égard, la modification se traduit par la rédaction d'un nouveau règlement et de nouvelles Orientations d'Aménagement et de Programmation pour la zone 2AU1.

Par ailleurs, l'évolution envisagée concernant les châteaux de Rabusas et de l'Olivète, permettant l'accueil d'activités telles que l'hôtellerie, l'hébergement touristique, la restauration ou encore l'organisation de congrès, apparaît de nature à favoriser la valorisation du patrimoine bâti et à soutenir le développement qualitatif de l'offre touristique locale. Cette évolution est rendue possible par l'adaptation des dispositions de la zone A relatives aux destinations des constructions, aux usages des sols et aux activités autorisées.

Les modifications présentées dans le projet facilitent l'accueil de population et sont favorables au tissu économique local, en particulier au tourisme.

Aussi, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard est favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Cornillon.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Éric Giraudier
Président

